



Berne, le 21 septembre 2009

Révision totale de la loi sur l'alcool: les villes sont favorables à la création d'une base légale pour les achats-tests ainsi que pour les interdictions d'alcool à certaines heures et à certains endroits.

Synthèse

L'Union des villes suisses a mené entre juillet et août 2009 un sondage sur les principaux aspects de la révision en préparation de la loi fédérale sur l'alcool auprès de ses membres et des membres de la Conférence des directrices et directeurs de police des villes suisses. En voici les principaux résultats:

- Les villes sont favorables, sans exception, à la création d'une base légale pour les achats-tests. Plus de la moitié des villes mène ce type de tests et note des résultats positifs sous l'angle de la prévention.
- Une grande majorité des villes (86%) appelle de ses vœux une base légale fédérale pour des interdictions à certaines heures et à certains endroits.
- Parmi différentes mesures pour lutter contre les offres d'alcool à très bon prix, la fixation d'un prix minimum est celle qui emporte la plus grande adhésion (66%). Environ un tiers des villes et des communes urbaines approuve l'introduction d'une taxe d'incitation ou l'augmentation de l'impôt sur les spiritueux.

1. Situation de départ

Le Conseil fédéral a décidé, le 22 avril 2009, de lancer une révision totale de la loi sur l'alcool. Il a donné mandat à la Régie fédérale des alcools de préparer un projet. Le Conseil fédéral entend ouvrir la procédure de consultation fin 2009.

Plusieurs aspects de la révision prévue ont des incidences directes sur les villes et les communes urbaines. C'est notamment le cas d'éventuelles bases légales pour les achats-test, pour des mesures ciblées contre les offres très bon marché ou pour les interdictions limitées dans le temps et l'espace.

C'est pourquoi l'Union des villes suisses a mené un court sondage auprès de ses membres et des membres de la Conférence des directrices et directeurs de police des villes suisses (CDPVS). (La liste des questions est annexée). Le présent document synthétise les résultats du sondage.

Trente-cinq villes et communes urbaines ont répondu au questionnaire entre mi-juillet et fin août 2009, dont 7 (20%) de Suisse romande, 2 (6%) du Tessin et 26 (74%) de Suisse alémanique.

2. Achats-tests

Les villes approuvent à l'unanimité l'intégration d'une base légale pour les achats-test dans la future loi. Plus de la moitié d'entre elles (54%) mènent déjà ce genre de tests. Celles qui y ont renoncé expliquent l'avoir fait justement par manque de sécurité juridique. Elles le regrettent expressément.



Les villes ayant déjà de l'expérience dans ce domaine estiment que les achats-tests sont une bonne chose. La dénonciation d'infractions favorise une prise de conscience dans le public, estime la majorité des participants au sondage. Les taux d'infraction varient de 10% à 88% et atteignent, en moyenne, entre un quart et un tiers des ventes. Le taux d'infraction diminue nettement dans les endroits où des achats-tests sont menés régulièrement.

3. Interdictions d'alcool à certaines heures et à certains endroits.

La grande majorité (86%) des villes et des communes urbaines saluerait la création d'une base légale fédérale autorisant l'interdiction d'alcool à certaines heures et à certains endroits. Les villes qui rejettent cette option estiment qu'une telle interdiction serait très difficile à mettre en œuvre. Pour les partisans en revanche, l'interdiction serait judicieuse lors de grandes manifestations, selon une analyse préalable des risques.

Les villes et communes urbaines sont également favorables à la possibilité de restreindre l'interdiction à la vente (et non à la consommation). 83% des villes sondées répondent dans ce sens.

Les villes pouvaient aussi dire sur quelle base légale actuelle, cantonale ou communale, elles pourraient s'appuyer pour introduire une interdiction d'alcool à certaines heures et à certains endroits. Les réponses sont très diverses. Pour certaines villes, la clause générale de police est une base légale suffisante tandis que d'autres villes estiment que celle-ci ne suffit pas ou alors seulement dans des cas extrêmes. 20% des villes estiment qu'aucune base légale n'existe dans leur commune ou leur canton pour instaurer de telles interdictions.

Plusieurs villes ont déjà envisagé des interdictions limitées. La ville de Zurich a ainsi déjà proposé une adaptation de l'ordonnance générale de police. A Wil (SG), le législatif a refusé d'instaurer la possibilité d'interdire l'alcool dans le règlement de police. D'autres villes étudient aussi la possibilité d'adapter leur ordonnance de police dans ce sens.

Près de la moitié des villes ayant participé au sondage ont déjà envisagé d'interdire l'alcool de façon restreinte. Les manifestations sportives en sont la première raison citée (76%). Les «bo-tellones» ou autres occasions où l'alcool joue un rôle sont citées chacune par 35% des villes.

4. Mesures contre les offres à très bas prix

Les villes et les communes urbaines pouvaient encore donner leur avis sur les mesures qui permettraient de lutter contre les offres d'alcool à très bas prix. La fixation d'un prix minimum est la mesure la plus sollicitée (66% des villes). 37% des participants au sondage plaident pour une taxe d'incitation et 31% pour l'augmentation de la taxe sur les spiritueux.



Annexe: Questionnaire – Révision totale de la loi sur l'alcool

1. Base légale régissant les achats-tests

Dans le cadre de la prochaine révision totale de la loi sur l'alcool, le Conseil fédéral recommande la création d'une base légale régissant les achats-tests. Y êtes-vous favorable?

Oui Non

2. Réalisation des achats-tests

Avez-vous déjà pratiqué des achats-tests? Avec quels résultats?

3. Loi fédérale: interdiction de l'alcool à certaines heures et à certains endroits

Dans le cadre de la prochaine révision totale de la loi sur l'alcool, le Conseil fédéral recommande l'interdiction de la consommation et de la vente de l'alcool à certaines heures et à certains endroits. Y êtes-vous favorables à inclure une telle mesure dans la loi sur l'alcool ?

Oui Non

4. Loi fédérale: restrictions de la vente de l'alcool

La nouvelle base légale devrait-elle inclure la possibilité de ne restreindre que la vente d'alcool?

Oui Nein

5. Lois cantonales et communales: Interdiction de l'alcool à certaines heures et à certains endroits

Quelles dispositions légales pourraient être évoquées dans votre canton ou dans votre commune pour interdire l'alcool (par exemple lors de certaines manifestations sportives)?

6. Politique: Interdiction de l'alcool à certaines heures et à certains endroits

Une telle interdiction a-t-elle déjà été envisagée dans votre commune?

Oui Non

Si oui, à quelle occasion?

Événements sportifs

Botellòn

Autres

7. Mesures contre l'offre à très bas prix

Dans le cadre de la prochaine révision totale de la loi sur l'alcool, le Conseil fédéral recommande la création d'une base légale régissant les mesures contre les offres d'alcool à très bas prix. Quelle forme devrait prendre cette mesure?

Augmentation de l'impôt

Taxe d'incitation

Prix minimum